

AVIS DE RÉUNION

Commission **SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS**

La commission « Services publics et services aux publics » se réunira le :

mardi 23 septembre 2025 à 14H30
Immeuble Atrium – salle 0213
5 place des Vins de France – Paris 12ème
Métro [14] : Cour Saint-Emilion

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire sur cnis.fr

Pour les personnes inscrites souhaitant participer à distance, un lien de connexion à la commission sera communiqué la veille de la réunion

Président :

Pierre-Louis BRAS, inspecteur général des affaires sociales

Rapporteurs :

Maryse FESSEAU, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), Ministère de l'Éducation nationale

Pascal CHEVALIER, chef du service statistique ministériel (SSER), Ministère de la Justice

Responsable de la commission :

Sylvie BLANC (01 87 69 57 10)

Renseignements :

secretariat-general@cnis.fr - 01 87 69 57 02

DESTINATAIRES

- . Membres du Bureau du Cnis
- . Institutions et personnes intéressées par la commission « Services publics, services aux publics »
- . Présidents et rapporteurs des commissions du Cnis
- . Directions régionales de l'Insee (pour information)

TSVP →

ORDRE DU JOUR

14H30 > Introduction

Pierre-Louis Bras, Président de la commission

14h35 – 16h10 > Comment améliorer les statistiques des services publics locaux dans le domaine de l'action sociale et de l'éducation ?

- Présentation des services publics locaux
- Pourquoi se concentrer sur l'action sociale et éducative

Panorama des remontées budgétaires des collectivités territoriales à la DGCL

- Action sociale, éducation : que peut-on dire des services publics locaux à partir des comptes de collectivités locales ?

Les dispositifs de remontées d'informations dans le domaine des solidarités - Drees

- Les grandes enquêtes auprès des conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale
- L'enquête auprès des communes et intercommunalités pour mieux connaître leur contribution à l'action sociale (Enquête ASCO)
- Le recueil et l'exploitation des données des systèmes d'information des conseils départementaux – opportunités et freins identifiés.

Le point de vue du chercheur : *Louis Arnault - Irdes*

Apports et limites des données des collectivités locales dans le domaine de l'éducation à travers trois exemples – DEPP

- Utilisation et limites des comptes des collectivités locales pour mesurer la dépense d'éducation
- Apport des données des collectivités locales pour aider au recensement de l'offre de restauration scolaire
- Insuffisance et hétérogénéité des données des collectivités locales sur le bâti scolaire

Le point de vue d'une directrice au sein d'un conseil départemental : *Marie Collet, Directrice appui et pilotage du DGA Solidarités de la Collectivité européenne d'Alsace et Vice-Présidente de l'Andass en charge des SI (Association nationale des directeurs de l'action sociale et de santé)*

- Les difficultés rencontrées dans le pilotage des politiques publiques locales (publics segmentés, besoin de transversalités, hétérogénéité des SI...)

Échanges

Suivi d'avis

16H10 -16h25 > Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquête

- l'enquête nationale sur la qualité du bâti scolaire et les conditions d'accueil des élèves et des personnels

16h25- 16h40 > Demandes d'accès à des sources administratives (art. 7bis, loi 1951)

- de la Dares vers la Depp (formation professionnelle et alternance)
- de la Depp vers la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) du Ministère des Armées (test de détection lors des JDC)
- du SSMSI vers la Direction générale de la Gendarmerie nationale (plaintes en ligne)
- du SSMSI vers la Direction générale de la Gendarmerie nationale (base de données de sécurité publique)

16H40 > Conclusion : *Pierre-Louis Bras*